Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D097B_COS270623-DE

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

D097-COS270623

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Pierrick ADRIEN, Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Evelyne CHAUVEL, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Arnaud PRAILE, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Xavier BERNARD représenté par Agnès ANTOINE, Thierry GANACHAUD représenté par Pascal THIBAULT, Patrice PAGEAUD représenté par Gabrielle CHARRIAUD, Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT, Freddy BERNARD représenté par Michel CHADENEAU, Anne BOISTEAU-PAYREN représentée par Yvonnick BOLTEAU, Véronique BESSE représentée Gérard GALLARD, Christian GUENION représenté par Jean-Yves BRICARD, Jacques GAUTIER représenté Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Miguel CHARRIER pouvoir à Damien GRASSET, Nicole BOULINEAU pouvoir à Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET pouvoir à Anne AUBIN-SICARD, Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe RUCHAUD, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Yannick SOULARD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD,

Excusés : Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Pascal MORINEAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, David BELY, Cécile DREURE, Bruno NOURY, Mauricette MAUREL, Loïc CHUSSEAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Claude DURAND, Anne BIZON, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 15 juin 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 34
Votants : 42

Actualisation du Règlement Budgétaire et Financier

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 3312-4,

Vu la nomenclature M57,

Vu la délibération D108-COS0201020 du 20 octobre 2020 portant instauration d'un règlement budgétaire et financier au sein de Trivalis,

Considérant qu'en application de la nomenclature M57 Trivalis doit disposer d'un règlement budgétaire et financier.

Considérant les évolutions règlementaires et de certains dispositifs de gestion, notamment en matière de gestion des risques et des provisions intervenues depuis l'instauration du règlement budgétaire et financier par le comité syndical.

Monsieur le Président rappelle que Trivalis, a été retenu pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et applique depuis le 1er janvier 2020 le référentiel comptable M57.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 3312-4 du Code général des collectivités territoriales, Trivalis a procédé le 20 octobre 2020 à l'adoption d'un règlement budgétaire et financier.

Il rappelle que ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire (première partie du règlement).

La seconde partie porte sur les opérations pluriannuelles.

Une troisième partie décrit les règles en matière d'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023
Reçu en préfecture le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023
ID : 085-258502962-20230627-D097B_COS270623-DE

Enfin, la dernière partie a vocation à inscrire les démarches en matière de contrôle de qualité et de certificabilité (contrôle interne, contrôle allégé partenarial…).

Monsieur le Président expose ensuite les éléments qu'il conviendrait de faire évoluer dans ce document de référence et plus particulièrement les points suivants :

- Provisionnement pour risque.
- Instauration de la part fixe et de la méthode d'attribution d'un bonus aux adhérents.
- Modalités d'élaboration et de conclusion du CFU.
- Précision sur les renonciations à des créances et les sorties de biens.
- Poursuite des commandes via e.sedit et PES marché.
- Modification du régime de responsabilité des gestionnaires publics.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Actualiser** le règlement budgétaire et financier proposé par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Décide d'entériner** le règlement budgétaire et financier actualisé tel que proposé par Monsieur le Président.

Le document est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Anne AUBIN-SICARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).